

Le 30 mai, l'ensemble des données sur la période couverte par les comptes nationaux (1949-2017) sera disponible en base 2014. Les révisions les plus importantes, consécutives au changement de base, portent sur les transactions de l'économie nationale avec le reste du monde, ainsi que sur les estimations de flux de revenus de la propriété entre agents résidents (entreprises, ménages, administrations publiques...) ainsi qu'entre les agents résidents et le reste du monde.

À savoir

Chaque année, au mois de mai, les comptes nationaux annuels sont révisés sur les trois dernières années pour tenir compte des informations nouvelles parvenues depuis l'année précédente.

LE DÉFICIT COURANT ET LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA FRANCE EN BASE 2014

La Banque de France et l'Insee ont engagé un travail minutieux visant à faire converger leurs estimations des transactions avec le reste du monde sur le plus grand nombre possible de postes (dont le solde touristique). Au terme de cet exercice, il demeure certains écarts, mais dont l'ampleur est sensiblement réduite par rapport à ce qui précédait.

Pourquoi s'intéresser aux échanges de services, aux flux de revenus primaires ainsi qu'aux flux de revenus de transfert ?

La balance des paiements produite par la Banque de France est normalement la source principale d'information utilisée par la comptabilité nationale pour évaluer ces transactions. Si les échanges de biens sont évalués sur la base de données douanières, ce sont des dispositifs statistiques mis en place par la balance des paiements qui fondent l'essentiel des estimations de la comptabilité nationale relatives aux échanges de services, aux flux de revenus primaires ainsi qu'aux flux de revenus de transfert. Ces derniers existent - parfois sous des dénominations un peu différentes - à la fois en comptabilité nationale et en balance des paiements. Ils sont retracés à la fois en balance des paiements et en comptabilité nationale.

COMPTES NATIONAUX

BASE 2014 : QUESTIONS – RÉPONSES

Pour mémoire : quelques éléments de définition

- **Le solde des échanges de biens et services** de la France correspond à la différence entre les exportations et les importations totales de biens et services, mesurées en valeur (à prix courants).
- **Le solde des revenus primaires** correspond à la différence entre les revenus primaires reçus du reste du monde et versés au reste du monde. Les revenus primaires considérés comprennent :
 - o les rémunérations des travailleurs transfrontaliers ;
 - o les flux d'impôts et subventions sur la production avec le reste du monde : droits de douane versés à l'Union européenne, subventions reçues de l'UE au titre de la politique agricole commune...
 - o les flux de revenus de la propriété (intérêts, dividendes, bénéfices réinvestis d'investissement directs à l'étranger, revenus des détenteurs de parts d'organisme de placement collectif...).
- **Le solde des revenus de transfert** correspond à la différence entre les revenus de transfert reçus du reste du monde et versés au reste du monde. Les revenus de transfert considérés comprennent notamment :
 - o les cotisations versées (resp. prestations reçues) par un ménage résident à un (resp. d'un) régime d'assurance sociale situé dans un autre pays ;
 - o la contribution versée par la France au budget de l'UE ;
 - o les transferts courants entre ménages de différents pays (cas notamment de transferts monétaires de travailleurs émigrés à leurs proches demeurés dans leur pays d'origine).
- L'ensemble des flux de revenus primaires et de transfert est également appelé solde des opérations de répartition.

Le solde des transactions courantes correspond à la somme du solde des échanges de biens et services, du solde des revenus primaires et du solde des revenus de transfert.
- **La capacité ou le besoin de financement de la nation** (selon que le solde est excédentaire ou déficitaire) correspond au solde des transactions courantes majoré du solde du compte de capital. Ce dernier retrace principalement la différence entre les montants d'aides à l'investissement reçues d'autres pays et versées à d'autres pays.

Lorsque ce solde est négatif (comme c'est le cas aujourd'hui pour la France), il doit être financé par des entrées nettes de capitaux via par exemple des émissions de dette ou d'actions souscrites par des non-résidents.

Pourquoi engager cette refonte ?

Des écarts importants entre la balance des paiements et la comptabilité nationale sont apparus au cours des dernières années. Ils résultaient notamment d'importantes améliorations méthodologiques engagées depuis une dizaine d'année par la balance des paiements pour accroître la précision de ses estimations sur les échanges de services¹ (hors tourisme) comme sur les flux de revenus primaires. Ainsi, pour l'année 2016, le solde de transactions courantes, en base 2010, était inférieur de 38,8 Md€ au solde des transactions courantes publié par la balance des paiements.

En outre, **la Banque de France a rendu publiques en avril 2018 de nouvelles estimations du solde touristique**, liées à une refonte de la méthode d'exploitation de l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger. Il en résulte une amélioration d'une dizaine de milliards d'euros de l'excédent touristique annuel de la France sur les années récentes.

Tableau : Évaluations de la balance des paiements et des comptes nationaux

	Chiffres 2016, publiés en 2017			Chiffres 2017, publiés en 2018		
	Balance des paiements	Comptes nationaux, base 2010	Écarts	Balance des paiements	Comptes nationaux, base 2014	Écarts
Solde des échanges de biens et services	-26,8	-43,4	-16,6	-21,7	-25,3	-3,6
Solde des échanges de biens	-26,8	-29,2	-2,4	-48,2	-41,0	+7,2
Solde des échanges de services	+0,0	-14,8	-14,8	+26,5	+15,7	-10,8
<i>Services hors tourisme</i>	-1,8	-16,1	-14,3	+9,5	-1,4	-10,9
<i>Tourisme</i>	+1,8	+1,3	-0,5	+17,0	+17,0	+0,0
Solde des opérations de répartition	+7,8	-14,4	-22,2	+8,6	+11,1	+2,5
Revenus primaires	+52,8	+35,5	-17,3		+56,8	
Revenus de transfert	-45,0	-49,9	-4,9		-45,6	
Solde des transactions courantes	-19,0	-57,8	-38,8	-13,1	-14,1	-1,0
Capacité (+) / Besoin de financement de la nation		-56,1			-12,8	

Sources : Insee, Banque de France - milliards d'euros

¹ Une des innovations les plus marquantes a porté sur les estimations d'échanges de services effectués par des entreprises réalisant moins de 30 millions d'euros de transaction avec l'étranger au cours d'une année civile : les comptes-rendus de paiement transmis par les établissements bancaires ont été abandonnés au profit d'une nouvelle enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

Quelles sont les conséquences du rapprochement des estimations ?

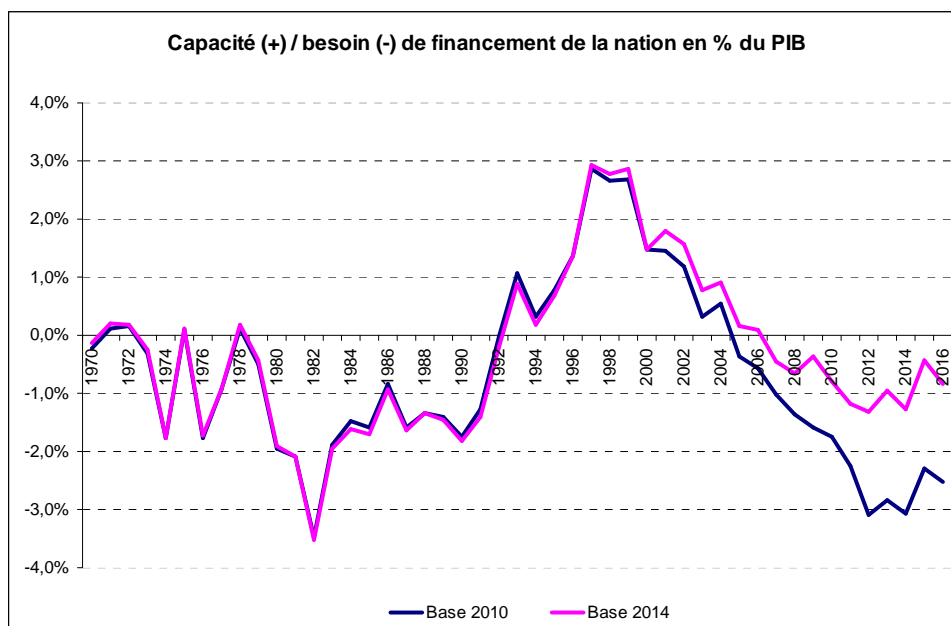
Les travaux menés conjointement par la balance des paiements et les comptes nationaux de l'Insee n'ont pas uniquement consisté à rapprocher les estimations sur les années les plus récentes. Une attention toute particulière a été apportée à la révision de la plupart des séries depuis le début des années 2000.

En particulier, **les estimations précédentes du solde touristique par la balance des paiements prenaient mal en compte le dynamisme des dépenses des touristes originaires de pays émergents**, dont le nombre a beaucoup crû au cours des quinze dernières années. Les recettes touristiques (comptabilisées en exportations) étaient donc nettement surestimées sur les dernières années, mais pas au début des années 2000 où la plupart des touristes étrangers provenaient de pays anciennement industrialisés. **Les révisions du solde touristique sont donc très importantes en évolution sur les quinze dernières années.**

La dégradation du solde des transactions courantes est beaucoup moins marquée qu'auparavant. De manière générale, la dégradation du solde des transactions courantes depuis le début des années 2000 est beaucoup moins forte en base 2014 qu'en base 2010. Le constat est le même pour le besoin de financement, dont l'ampleur sur les années récentes est bien moindre qu'en base 2010.

En base 2010, après un pic à 2,9 % du PIB atteint par la capacité de financement entre 1997 et 1999, le solde se dégradait assez continûment jusqu'à atteindre un besoin de financement de 3,1 % du PIB en 2012 et 2014, proche du point bas de 3,5 % du PIB atteint ponctuellement en 1982.

En base 2014 la dégradation est presque tout aussi nette et continue, mais le point bas atteint en 2012 et 2014 n'est plus que de 1,3 % du PIB, loin du besoin de financement atteint en 1982.



Sources : Insee, comptes nationaux - bases 2010 et 2014

LES FLUX DE REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ EN COMPTABILITÉ NATIONALE

Les revenus de la propriété sont l'une des composantes des revenus primaires des différentes catégories d'agents (ménages, entreprises, administrations publiques...) au même titre que les revenus d'activité salariée ou non salariée. Les estimations de flux de revenus de la propriété ont un impact par exemple sur les estimations du pouvoir d'achat des ménages.

En comptabilité nationale les revenus à la propriété correspondent essentiellement à des revenus liés à la détention de titres financiers, notamment :

- Les **intérêts** reçus par des agents ayant accordé des emprunts ou acquis des titres obligataires ;
- Les **dividendes** reçus par des agents détenant directement des actions (cotées ou non) ;
- Les **bénéfices réinvestis** dans des filiales étrangères (dans le cas des investissements directs à l'étranger) ;
- Les **revenus versés aux détenteurs de parts d'organismes de placement collectif** ;
- Les **revenus des contrats d'assurance-vie**.

Pour mémoire : les sources d'information utilisées pour estimer les flux de revenus de la propriété :

- La **balance de paiement** fournit les **estimations de flux de revenus** avec les agents non-résidents.
On y trouve par exemple les intérêts versés à des agents non-résidents détenteurs de titres obligataires émis par l'État français, les bénéfices réalisés par des entreprises étrangères détenues (au moins à 10 %) par des sociétés françaises et que ces dernières décident de réinvestir dans ces filiales, etc.
- Les **données d'origine bancaire** fournissent des informations sur les **flux de revenus** entre les agents résidents.
Les établissements bancaires jouent souvent un rôle d'intermédiaire dans ces transactions : par exemple, pour acquérir des parts dans un organisme de placement collectif, un ménage passera le plus souvent par l'intermédiaire de sa banque et les revenus perçus sur ces titres seront versés directement sur son compte bancaire.
- Les **sources d'origine notamment fiscale**, intégrées dans la nouvelle base 2014, fournissent des éléments assez précis pour évaluer les **dividendes perçus par les ménages**.

Pourquoi était-il nécessaire de revoir les estimations des flux de propriété ?

Comme l'avait relevé le rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) intitulé *Coût du capital* paru en 2015, **les estimations de flux de revenus de la propriété en comptabilité nationale souffraient de certaines imprécisions**, et une refonte de ces estimations était devenue nécessaire. En effet, les données de la balance des paiements et des établissements bancaires, utilisées jusqu'ici, ne fournissent qu'un panorama incomplet des flux de revenus de la propriété et d'autres sources doivent être mobilisées.

En base 2014, les estimations de flux de revenus de la propriété ont donc été revues en profondeur à la lumière :

- 1) **des estimations les plus récentes de la balance des paiements**, dans le cadre plus général du rapprochement des données de la comptabilité nationale avec celles de la balance des paiements ;
- 2) **des différentes sources de données fiscales, dont :**
 - les revenus d'actions et parts déclarés par les ménages au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ;
 - des sources complémentaires relatives à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) pour les revenus exonérés d'impôt sur le revenu mais assujettis à la CSG ou à la CRDS. C'est le cas des actions détenues sur un plan d'épargne en actions - PEA ;
- 3) **de données comptables** pour les revenus distribués par des entreprises assujetties à l'IRPP.

Quel est l'impact de ce changement de base sur l'estimation des flux de propriété ?

- Le rapprochement des données de la comptabilité nationale avec les données de la balance des paiements amène à réviser en **baisse sensible (d'une quinzaine de milliards d'euros par an sur les années 2013 et 2014) les intérêts nets versés aux non-résidents par des agents résidents**.
- L'utilisation des sources fiscales et comptables a permis de revoir les estimations de dividendes reçus par les ménages. In fine, **le niveau des dividendes perçus par les ménages est revu en très forte baisse sur les années 2013 et 2014 (d'environ 25 Md€ par an, soit une révision de l'ordre -50 %)**. L'ampleur de la révision est toutefois très variable d'une année à l'autre.
- **Les intérêts nets reçus par les ménages** (i.e. la différence entre les intérêts reçus par les ménages sur leurs dépôts et les intérêts versés sur leurs emprunts) **sont également révisés en baisse, d'environ 4 Md€ par an**, du fait de la prise en compte de données bancaires actualisées.

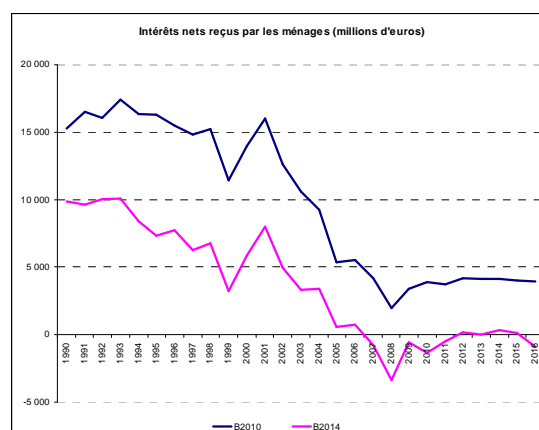
Ces différentes révisions ont pour contrepartie une révision en très nette baisse du niveau des intérêts comme des dividendes versés par les sociétés non financières (SNF).

Quelles sont les principales révisions concernant les comptes des ménages ?

Concernant les intérêts

Les intérêts nets reçus par les ménages sont plus faibles en base 2014 qu'en base 2010, de l'ordre de 4 à 6 Md€ par an sur l'ensemble des trente dernières années. Cette révision à la baisse en niveau, conjuguée à l'évolution à la baisse (déjà notable en base 2010) de ce même agrégat, aboutit à ce que la masse d'intérêts nets reçus par les ménages soit proche de zéro - négative même certaines années - depuis le milieu des années 2000.

Sur les dernières années en particulier, le faible niveau d'intérêts versés par les ménages sur leurs emprunts, à la faveur de la baisse des taux d'intérêt, a pour contrepartie une diminution des intérêts perçus sur leurs dépôts.

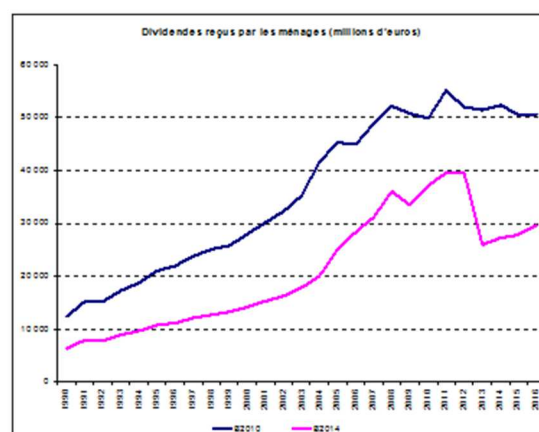


Source Insee – Comptes nationaux

Concernant les dividendes

Le niveau des dividendes est revu en très forte baisse, mais davantage à partir de 2013 que sur les années précédentes. De fait, on note désormais une chute brutale des dividendes reçus par les ménages entre 2012 et 2013, ce qui n'était pas le cas en base 2010.

Cette chute des dividendes perçus par les ménages, observable dans les données fiscales mais aussi dans les données comptables des entreprises verseuses, est **concomitante de la systématisation de l'imposition des dividendes** perçus par les ménages au barème de l'impôt sur le revenu des personnes publiques (alors qu'auparavant les dividendes pouvaient faire l'objet d'un prélèvement libérateur à taux unique).

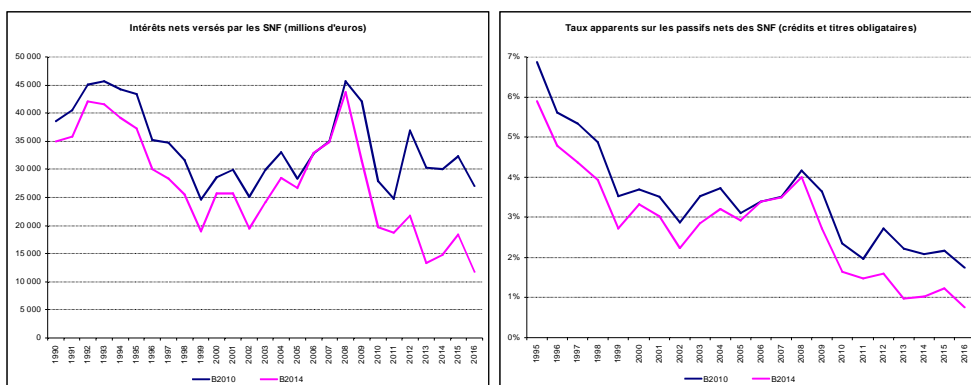


Source Insee – Comptes nationaux

Quelles sont les principales révisions concernant les comptes des sociétés non financières ?

Concernant les intérêts

Les intérêts nets versés par les sociétés non financières sont révisés en nette baisse sur les années récentes, en lien principalement avec l'intégration de données actualisées de la balance des paiements. **L'évolution des intérêts nets versés par les sociétés non financières depuis la crise retrace maintenant mieux le mouvement de baisse des taux d'intérêt**, le taux d'intérêt apparent sur leur passif net de type crédits ou titre obligataires passant de 4 % au plus fort de la crise financière à moins de 1 % en 2016.

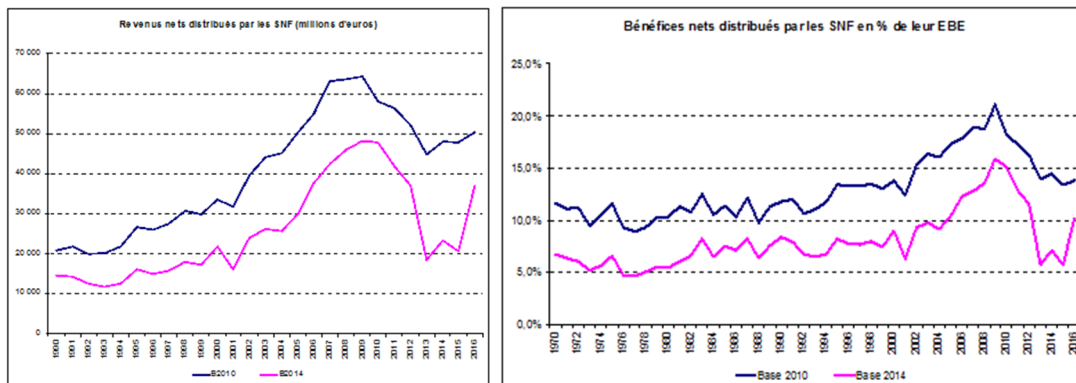


Source Insee – Comptes nationaux

Concernant les bénéfices nets distribués

Les bénéfices nets distribués par les sociétés non financières (pour l'essentiel la différence entre les dividendes versés et les dividendes reçus) sont revus en nette baisse en miroir de la révision en baisse des dividendes reçus par les ménages. Comme pour les ménages, on constate une chute des dividendes entre 2012 et 2013, certes partiellement rattrapée par un rebond en 2016 des dividendes nets versés par les sociétés non financières (SNF).

Si l'on analyse les bénéfices nets distribués par les sociétés non financières en proportion de leur excédent brut d'exploitation (EBE) depuis le début des années 2000, on observe qu'après la forte hausse (près de 8 points) qui avait porté le ratio à près de 16 % en 2009, il retombe pour atteindre de 2013 à 2015 des niveaux de l'ordre de 6 % à 7 % qui n'avaient plus été observés depuis 2001. Il atteint toutefois 10 % en 2016.



Source Insee – Comptes nationaux

LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

Les manuels de comptabilité nationale, dont le Système Européen de Comptes (SEC 2010), considèrent explicitement que le caractère légal ou illégal, déclaré ou non déclaré, d'une transaction n'est pas un motif recevable pour ne pas la décrire en comptabilité nationale. Les comptes nationaux ont en effet vocation à retracer l'ensemble des flux effectifs de revenus, pourvu qu'ils retracent des transactions résultant d'un accord mutuel des parties impliquées.

Exemples

Le vol de voitures n'est pas retracé dans les comptes nationaux (quand bien même il est générateur de revenus pour les personnes qui s'y adonnent), dans la mesure où le critère de consentement mutuel n'est à l'évidence pas vérifié.

La contrebande de tabac est comptabilisée dans les comptes nationaux. Depuis la base 2005, l'Insee intègre également des redressements au titre de la contrebande de tabac pour rendre compte de l'impact de ce phénomène, en expansion avec la hausse de la fiscalité sur le tabac depuis les années 1990, et dont le caractère consenti ne fait guère de doutes.

Pourquoi l'Insee a-t-il décidé de prendre en compte les stupéfiants dans les comptes nationaux, alors que l'Institut s'y opposait jusqu'ici ?

L'Insee a choisi de s'aligner en base 2014 sur la pratique des autres pays européens. En effet, les comptes nationaux français ne comportaient aucun redressement au titre de la production, du trafic ou de la consommation de stupéfiants, au motif que les phénomènes de dépendance générés par les stupéfiants jetaient un doute quant à la réalité de l'accord des consommateurs aux transactions. En effet, une fois dépendant, le consommateur n'est plus vraiment en mesure de « choisir » de ne pas consommer de stupéfiants.

Ce raisonnement présentait toutefois deux faiblesses objectives :

- Le consommateur a au moins donné son accord lors de son premier achat de stupéfiants alors qu'il n'était pas encore dépendant ;
- Le même raisonnement pourrait être appliqué à d'autres produits, également générateurs de comportements de dépendance, dont la consommation est légale et bien retracée dans les comptes nationaux (alcools, tabac, jeux de hasard et d'argent...).

Des échanges au niveau européen à des fins d'harmonisation des méthodes de comptabilité nationale ont en outre montré que la position de l'Insee sur ce sujet était minoritaire dans l'Union européenne. Or, il est important que les pays de l'Union adoptent des modes de calculs similaires, notamment pour le Revenu national brut – RNB – qui détermine, dans une large mesure, le niveau des contributions des pays au budget de l'Union européenne.

Quel sera l'impact sur le PIB du trafic de stupéfiants ?

In fine, l'impact sur le PIB de la prise en compte du trafic de stupéfiant correspond au total de la consommation de drogue (3,1 Md€) minoré des importations (0,4 Md€), soit **2,7 Md€ pour l'année 2014**.

Méthodologie générale des comptes nationaux appliquée aux stupéfiants

Les comptes nationaux, dans le cadre du tableau des entrées-sorties, mettent en regard, pour chaque produit :

- **les ressources, qui permettent de mesurer en montant (ou en « valeur ») et en « volume » le produit disponible sur le territoire français.** La notion de volume est proche de celle de quantité, mais intègre également l'évolution de la qualité des produits. En particulier, ces ressources recouvrent :
 - o **la production résidente du produit** : pour les stupéfiants, il convient d'estimer le cannabis produit par certains ménages pour satisfaire leur propre consommation ;
 - o **les importations, au prix de base**, c'est-à-dire hors marges dégagées par les trafiquants ;
 - o **les marges de commerce** : il s'agira notamment de la différence entre le prix de revente au consommateur français (minoré des coûts de transport sur le territoire français), et le prix d'achat des importations à la frontière française par le trafiquant ;
 - o **les marges de transport** : qui correspondent au coût de transport de la drogue sur le sol français, qu'il s'agisse de transport de type « *go slow* » ou de type « *go fast* ».
- **les emplois, c'est-à-dire l'utilisation finale du produit.**
L'hypothèse est faite que la totalité des drogues disponibles sur le sol français est consommée par les ménages résidents (pas de réexportation).

Comment l'Insee a-t-il évalué le trafic de stupéfiants ?

Les comptes nationaux se sont essentiellement appuyés sur le rapport 2016 « L'argent de la drogue en France » publié par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) et l'INHESJ. Il se fonde sur les résultats d'enquêtes auprès des ménages relatifs à la prévalence de la consommation (proportion de consommateurs, fréquence et intensité de la consommation) et des estimations sur le prix médian de vente au détail des stupéfiants (sources ORCTIS et OFDT).

Le rapport fournit des estimations des montants de consommation en 2010 pour les principales drogues : 1117 M€ pour le cannabis, 902 M€ pour la cocaïne, 267 M€ pour l'héroïne, 42 M€ pour l'Ecstasy/MDMA, et enfin 13 M€ pour les amphétamines, soit au total un peu plus de 2,3 Md€ de dépense de consommation finale pour l'année 2010. Il fournit en outre des éléments détaillés sur la structure des différents marchés, ce qui permet de décomposer les montants de consommation (emplois) entre production, importation, marges de commerce et marge de transport (ressources), et ainsi, d'équilibrer, pour chaque grand type de drogues, les ressources et les emplois.

Exemple - Calcul de la production de cannabis dans les comptes nationaux

La production est en général faite dans un pays tiers, à bas coûts, pour environ 450 € par kg de cannabis.

Après acheminement jusqu'à la frontière française, **les grossistes français achètent le cannabis** pour un prix d'environ 1500 €/kg, avant de le transporter sur le sol français et de le revendre au consommateur français, à un prix de 6500 €/kg. De ce fait, les marges de transport et de commerce, représentent environ 80 % du prix de vente au détail du cannabis.

Le rapport indique en outre que **le coût du transport** s'élèverait à environ 6 % du coût d'achat à la frontière en « go fast » et 3 % en « go slow », ce qui permet d'estimer des marges de transport (0,01 Md€) et d'en déduire le montant des marges de commerce (0,9 Md€), puis des importations (0,1 Md€ au prix de base). L'auto-culture (production de cannabis par des ménages résidents pour leur propre consommation) est estimée à environ 0,1 Md€.

L'impact sur le PIB de la production et du trafic de cannabis est ainsi obtenu en sommant la production sur le sol français (l'autoculture : 0,1 Md€), les marges de commerce (0,9 Md€) et les marges de transport (0,01 Md€), soit environ 1,0 Md€ en 2010.

L'impact sur le PIB du trafic d'autres stupéfiants est obtenu par des méthodes similaires (sauf que l'auto-culture est inexistante pour les stupéfiants autres que le cannabis). L'impact sur le PIB est ainsi évalué à environ 0,8 Md€ en 2010 pour la cocaïne, et 0,2 Md€ pour les autres drogues.

Le rapport utilisé pour estimer le trafic date de 2016. Comment l'Insee applique-t-il cette méthodologie pour les années suivantes ?

Les montants obtenus pour l'année 2010 sont ensuite « vieillis » en prenant en compte divers effets :

- l'évolution des quantités consommées de chacun des types de drogues, à partir notamment des publications périodiques de l'OFDT, qui fournissent des indications sur l'évolution du nombre de consommateurs ;
- une éventuelle évolution de la « qualité » des drogues vendues (par exemple, la teneur en THC pour le cannabis), à partir de publications variées des mêmes organismes ;
- l'évolution des prix pour chacun des types de drogues, soit en fonction d'éléments issus des publications de l'OFDT et de l'INHESJ, soit en prenant l'indice des prix à la consommation (IPC) lorsqu'aucune information spécifique n'est disponible.

La même démarche est appliquée chaque année à compter de 2014, et une veille spécifique sur les publications relatives à cette activité a été organisée, afin d'intégrer dans les comptes toute évolution éventuelle des habitudes de consommation ou toute modification de la structure du marché de la drogue.

L'impact sur l'emploi du trafic de drogue a-t-il été estimé ?

L'impact sur l'emploi du trafic de stupéfiants a également été évalué en se fondant sur des informations relatives à l'organisation des réseaux présentes dans le rapport « *L'argent de la drogue en France* ».

L'emploi en personnes physiques est ainsi rehaussé de 1 000 personnes, ce chiffre correspondant aux personnes dont le trafic de stupéfiants est l'activité principale (il s'agit essentiellement de têtes de réseau). L'emploi en équivalents temps plein (ETP), qui retrace également les activités secondaires, est davantage rehaussé (+21 000 ETP, soit 0,08 % du total d'ETP en 2014) dans la mesure où les réseaux mobilisent un nombre important d'intermédiaires donc le trafic de drogues n'est pas la principale source de revenus.

D'autres activités illégales pourraient-elles être intégrées dans le calcul du PIB ?

D'autres activités de nature illégale demeurent non retracées en comptabilité nationale en base 2014, notamment certaines formes de prostitution.

En effet, la prostitution exercée dans la rue est notoirement le fait de personnes généralement en situation irrégulière, souvent mineures et sous la coupe de réseaux clandestins qui les ont acheminées en France, et qu'elles remboursent en se prostituant. Ces situations s'apparentent davantage à une forme d'esclavage sexuel qu'à l'exercice librement consenti d'une activité professionnelle. Pour ces raisons, les comptes nationaux n'effectuent aucun redressement pour tenir compte de ces formes de prostitution.